



Le nouveau Programme de traçabilité des produits du bois fortifie la certification de la chaîne de suivi au Québec

Le 18 août 2010 – La Sustainable Forestry Initiative Inc. (SFI) et PEFC Canada appuient sans réserve un nouveau programme du gouvernement du Québec qui encouragera un plus grand nombre d'entreprises à utiliser des produits forestiers certifiés par des tierces parties accréditées.

Le Programme de traçabilité des produits du bois, un projet pilote de 4,6 millions de dollars est géré par le Bureau de promotion des produits du bois du Québec (Q-WEB) et financé conjointement par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Le Programme offre aux entreprises québécoises des possibilités de formation spécialisée et de mentorat pour établir la chaîne de suivi de leurs produits, y compris l'aide à la préparation de demandes de certification de la chaîne de suivi et à la soumission de demandes à l'un ou plusieurs des systèmes de certification forestière accrédités.

Plus de 200 entreprises de transformation et de conversion qualitative du bois, incluant des scieries et des producteurs de bois d'œuvre, de meubles, de planchers et de portes et fenêtres, ont déjà fait part de leur intérêt à entreprendre ou bonifier leur programme de certification de la chaîne de suivi.

« Le Programme de traçabilité des produits du bois témoigne de la reconnaissance et du soutien grandissant à l'égard de la certification forestière par des organismes indépendants et accrédités, et aidera à répondre à la demande croissante de produits provenant de sources responsables et respectueuses des lois en vigueur », indique John Dunford, président de PEFC Canada, dont les membres sont des adhérents du Programme de normalisation de l'aménagement durable des forêts de l'Association canadienne de normalisation (CSA).

« Ce nouveau programme aura pour effet de sensibiliser tous les intervenants de la chaîne d'approvisionnement aux avantages de la certification forestière par tierces parties accréditées et encouragera certainement un plus grand nombre d'entreprises à obtenir l'homologation de plus d'un système de certification, ce qui se traduira par une plus vaste gamme de choix pour les consommateurs », souligne Kathy Abusow, présidente et chef de la direction de la SFI.

À l'échelle mondiale, seulement 10% des terres forestières sont certifiées, et environ le tiers de ces terres certifiées sont situées au Canada. Le Canada compte près de 150 millions hectares de forêts certifiées, et plus des trois quarts de ces forêts sont homologuées en vertu des normes SFI et CSA. Au Québec, près des deux tiers des terres forestières certifiées sont homologués conformément aux normes SFI et CSA.

Les trois systèmes de certification forestière en vigueur au Canada, notamment les systèmes CSA, SFI et Forest Stewardship Council (FSC) – veillent à la gestion durable des forêts en exigeant le reboisement des zones de coupe; le respect des lois et des règlements en vigueur; la préservation de la biodiversité; le maintien de la qualité des habitats fauniques, du sol et de l'eau; le respect de niveaux de récolte soutenables. Les normes SFI et CSA sont toutes deux homologuées par le Programme d'accréditation des organismes de certification (PEFC), le plus important organisme international d'accréditation des organismes de certification forestière.



. . . 2/2

Les systèmes de certification de la chaîne de suivi retracent les produits du bois provenant de forêts certifiées et non certifiées en vue de contrôler l'intégrité des produits finaux. Les systèmes FSC et SFI apposent leur propre label sur les produits qu'ils certifient, tandis que le système CSA-SFM emploie le label PEFC.

Pour de plus amples renseignements :

La Sustainable Forestry Initiative Inc. www.sfiprogram.org/french

PEFC Canada www.pefccanada.org

Bureau de promotion des produits du bois du Québec – Programme de certification de la chaîne de traçabilité des produits du bois

www.quebecwoodexport.com/fr/tracabilite/programme.htm